

Lundi 4 juin à 14 h

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

(M. le Ministre Di Antonio)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur le bilan du "Monsieur Moto" de la Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur une tendance européenne pour le 30 km/heure en agglomération

Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement des travaux de sécurisation de la RN 98

Willy BORSUS sur la mise en oeuvre du réseau Natura 2000

Jean-Luc CRUCKE sur le bilan du "Monsieur Moto" de la Wallonie

La presse rappelait récemment qu'il existe, au sein de la DG01, un Monsieur Moto, que tout motard peut appeler pour signaler un trou dans la chaussée ou un revêtement défectueux.

Quand ce service fut-il instauré? Quel est son bilan, son mode de fonctionnement et les résultats engrangés ? Quel est le suivi réservé aux sollicitations adressées à l'intéressé ? Existe-t-il un rapport d'activité ? Quel est son contenu ? Est-il consultable? Quel est le texte qui a institué ce service ? Ne devrait-il pas faire l'objet d'une meilleure communication ?

Jean-Luc CRUCKE sur une tendance européenne pour le 30 km/heure en agglomération

Le 15 mai dernier, l'IBSR organisait un colloque sur la thématique du 30km/h, posant la question : "vers le 30 km/h en agglomération, une tendance européenne... et belge ?"

Comment le Ministre se positionne-t-il sur le sujet, quels en sont les avantages et les éventuels inconvénients ?

Quelle est la situation sur le territoire wallon ? Le phénomène prend-t-il de l'extension ?

Comment promouvoir le placement de ce type d'infrastructures au sein des centres de villes et de villages ? Des incitations budgétaires sont-elles accessibles ?

Ne convient-il pas de renforcer la signalisation des zones 30, la dimension des panneaux indicateurs apparaissant souvent comme peu visibles et ne permettant pas d'optimiser la qualité de l'espace et le changement de comportement qu'il impose au conducteur ?

La mise en zone 30 des centres urbains et villageois n'est-il pas inéluctable pour promouvoir le cadre de vie et permettre à ses habitants de se réappropriier les lieux, sachant que les tendances urbanistiques poussent de plus en plus à la centralisation de l'habitat ? A cet égard n'est ce pas par un véritable Code de la rue qu'il convient de compléter notre législation ?

**Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement des travaux de
sécurisation de la RN 98**

Je reviens vers vous suite à notre discussion du 23 avril dernier concernant les travaux de sécurisation de la RN 98 à la hauteur de la limite entre les communes de Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre.

A la faveur de votre réponse, vous m'indiquez que je m'adressais à vous 15 jours trop tôt puisque l'avis déterminant sur la forme que devra prendre la passerelle enjambant la RN 98 devait vous parvenir sous peu.

Etes-vous enfin en possession de tous les éléments de ce dossier ? Une décision a-t-elle été prise ? Pouvez-vous estimer une date de début des travaux ?

Willy BORSUS sur la mise en oeuvre du réseau Natura 2000

Je reviens vers vous concernant le dossier tumultueux qu'est Natura 2000.

Ma question portera sur deux aspects : l'agenda, d'une part, et la problématique de la compensation financière des agriculteurs impactés, d'autre part.

Le premier volet de ma question concerne l'agenda.

Au mois de février, en réponse à une question orale posée par ma collègue Caroline Cassart sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000, vous nous exposiez l'agenda suivant, retenu dans les grandes lignes par votre cabinet et votre administration :

- « Production des cartes pour le 15 mars 2012 : l'équipe s'engage à ce que pour le 15 mars 2012, on ait déjà l'ensemble des cartes ; dès que nous aurons les premières, le forum y regardera déjà de manière à éventuellement, s'il y avait des remarques transversales qui s'appliquent à l'ensemble des cartes, que l'on puisse déjà le voir lors des première, deuxième et troisième cartes ; »
- « deuxième étape, la médiation socio-économique avec une clôture pour le 29 juin 2012 puisque l'on produit les cartes le 15 mars, le temps qu'elles soient visées par le forum, qu'elles partent en médiation et qu'on me laisse deux mois et demi à la médiation économique, cela nous amène à fin juin 2012 ».

En résumé, le 29 juin, vous recevrez 240 cartes avec les remarques des personnes qui ont été consultées dans le cadre de la médiation. Ensuite, les cartes seront modifiées en fonction après le Gouvernement de la rentrée.

En ce qui concerne les enquêtes publiques, vous prévoyez de les lancer vers le 15 novembre.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Cet agenda est-il pour l'instant respecté ?
- Les cartes ont-elles bien été produites le 15 mars ?
- Le forum est-il actuellement entrain de les consulter ?
- Quelles sont les premières remarques et conclusions qui ressortent de leur analyse ?
- Où en est la médiation socio-économique ?
- Quels sont les secteurs que vous avez déjà rencontré ?
- Quel est l'agenda des futures rencontres ?
- Pensez-vous être en mesure de respecter la date du 15 novembre pour le début des enquêtes publiques ?
- Quand prévoyez-vous l'adoption définitive par le Gouvernement du réseau Natura 2000 ?

Le deuxième volet de ma question concerne les compensations financières pour les agriculteurs.

Il semblerait, d'après le secteur, que les compensations financières qui seront versées aux agriculteurs impactés par les mesures liées à Natura 2000 (UG 2 et 3

principalement) ne seront pas suffisantes eu égard aux contraintes, aux investissements qui vont devoir être consentis et au niveau des coûts de productions.

Le secteur agricole est confronté à des difficultés récurrentes, les dernières actualités nous l'ont encore prouvé. Il faudrait dès lors veiller à ce que l'application du réseau Natura 2000 ne les fragilise davantage.

- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir davantage d'explication sur le système de compensation financière qui sera mis en place pour les agriculteurs et pour les autres interlocuteurs concernés (propriétaires, locataires, forestiers, etc).
- Etes-vous en rapport avec le secteur sur ce sujet ?
- Pouvez-vous nous assurer que Natura 2000 ne mettra aucun agriculteur dans une situation financière délicate ?
- Quels sont les moyens budgétaires dont vous disposez ou qui vous seront nécessaires en 2013 et en rythme courant à partir de 2014 pour l'ensemble de Natura 2000 et plus particulièrement pour les compensations financières ?